



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la formation professionnelle SFP
Amt für Berufsbildung BBA

Derrière-les-Remparts 1, 1700 Fribourg

T +41 26 305 25 00
www.fr.ch/sfp

6-1-4 FO

Demande de dispense de branches – Maturité professionnelle (MP2)

Délai de retour: 16 août

Nom : _____ Prénom : _____

Rue, n° : _____ NPA, localité : _____

E-Mail : _____ Mobile : _____

Orientation : _____ Langue d'enseignement : Français Allemand

Lieu et date : _____ Signature candidat-e : _____

Branche(s) concernée(s)	Décision SFP
	<input type="checkbox"/> Dispense accordée pour l'enseignement et l'examen final <input type="checkbox"/> Dispense refusée (voir justification au verso, no _____)
	<input type="checkbox"/> Dispense accordée pour l'enseignement et l'examen final <input type="checkbox"/> Dispense refusée (voir justification au verso, no _____)
	<input type="checkbox"/> Dispense accordée pour l'enseignement et l'examen final <input type="checkbox"/> Dispense refusée (voir justification au verso, no _____)
	<input type="checkbox"/> Dispense accordée pour l'enseignement et l'examen final <input type="checkbox"/> Dispense refusée (voir justification au verso, no _____)

Afin de pouvoir traiter votre requête, un justificatif (diplôme de langue, bulletin de notes de l'examen final du CFC, maturité gymnasiale etc.) doit être obligatoirement annexé à chaque demande. Tout dossier incomplet ne sera pas traité et retourné au requérant.

En cas de décision positive, aucun résultat concernant ces branches ne figurera dans l'attestation de notes.

La branche « Travail interdisciplinaire » peut aussi contenir des branches dans lesquelles une dispense vous a été octroyée. De fait, il se pourrait que l'enseignement doive être suivi pour la durée de ce projet. Si tel est le cas, des informations détaillées vous seront communiquées par la/le maître-esse de classe en temps utile.

Selon l'art. 79 de la loi du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle (LFP) du canton de Fribourg, notre décision peut faire l'objet d'une réclamation écrite auprès du service de la formation professionnelle, dans les 10 jours dès sa communication.

Date:

Visa du responsable du domaine formation:

Copie : Ecole professionnelle



Raisons du refus

- 1) Une dispense de branche peut être accordée à toute personne en formation ayant effectué une formation d'un niveau égal ou supérieur dans cette branche. L'analyse de votre dossier démontre que vous ne disposez pas des exigences minimales requises. En effet, durant la maturité professionnelle, les chapitres sont étudiés plus profondément et le niveau à la fin de la formation est plus élevé.
- 2) Une dispense de langue peut être accordée à toute personne en formation ayant obtenu un diplôme de langue reconnu par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI. La liste officielle des différents diplômes reconnus est disponible sur leur site internet. Malheureusement, votre diplôme ne figure pas sur cette liste.
- 3) La branche Sciences naturelles est composée de trois sous-branches à savoir la chimie, la biologie et la physique et l'enseignement de cette dernière n'est pas forcément organisé par discipline mais peut être donné en un ensemble. De ce fait, il est impossible d'extraire une sous-branche précise et d'accorder la dispense.
- 4) La branche Sciences sociales est composée de trois sous-branches à savoir la sociologie, la psychologie et la philosophie et l'enseignement de cette dernière n'est pas forcément organisé par discipline mais peut être donné en un ensemble. De ce fait, il est impossible d'extraire une sous-branche précise et d'accorder la dispense.
- 5) Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur la maturité professionnelle, l'interdisciplinarité devient une branche à part entière, composée des TIB et du TIP. Ce dernier prend de ce fait une autre valeur dans le calcul de note. Une dispense peut être donnée pour la branche entière et non pas pour une des positions.
- 6) Aucune dispense peut être accordée pour la branche Français/Allemand (langue maternelle). Cependant, le français/l'allemand étant votre langue maternelle, et si vos enseignants considèrent que vos connaissances sont suffisantes pour être dispensé-e de la fréquentation des cours pour cette branche, vous pouvez ne pas les suivre. Toutefois, vous devrez exécuter tous les tests durant l'année scolaire ainsi que l'examen final.
- 7) La note d'examen de la branche économie et société (E&S1) ainsi que la moyenne de E&S1 et E&S2 sont insuffisantes. Dès lors, vous ne disposez pas du niveau demandé pour la maturité professionnelle et une dispense ne peut pas être octroyée pour cette branche.
- 8) Lors de la procédure de qualification de votre formation CFC, vous avez obtenu une note insuffisante dans cette branche. Dès lors, vous ne disposez pas du niveau demandé pour la maturité professionnelle et une dispense ne peut pas être octroyée pour cette branche.
- 9) Autre raison:
